

« On n'est pas dans une logique qui nous paraît économiquement viable, et je crains énormément d'angoisse, de détresse et de casse économique pour notre territoire ». Dans les Hautes-Pyrénées, sur 3800 ressortissants relevant de l'activité commerce (dont 1000 cafés-restaurants), 1500 commerces sont aujourd'hui fermés administrativement, « et on peut craindre que 40 % d'entre eux soit 600 commerces, se retrouvent en très grande difficulté au premier semestre 2021. Il faut savoir qu'un commerce, c'est 1,6 à 1,8 emploi. Faites le calcul... ».

« Pour que des mesures soient acceptées, il faut qu'elles soient comprises, et donc compréhensibles »

A défaut d'ouverture (le gouvernement réévaluera la situation le 12 novembre), les commerces dits non essentiels peuvent-ils accueillir leurs clients sur rendez-vous ? « Nous n'avons pas encore obtenu satisfaction mais continuons à nous mobiliser en ce sens », répond François-Xavier Brunet. En revanche, CCI France a obtenu le week-end dernier, que l'attestation d'autorisation de sortie comprenne

le fait d'aller prendre livraison de commandes passées en ligne auprès des commerçants. Dans les prochains jours, plusieurs outils seront activés par la CCI : plateforme digitale pour que les commerçants aient une visibilité sur internet, site de géo-localisation pour identifier les commerces qui sont ouverts, application permettant de savoir si votre commerce peut légalement ouvrir, ou pas (à retrouver sur www.cci.fr). Pour conclure, les présidents des chambres consulaires lancent un appel à la responsabilité individuelle, de même aux pouvoirs publics pour assouplir d'urgence les

mesures restrictives : « Il n'y a pas de raison valable aujourd'hui de maintenir des structures fermées, qui ont mis de l'argent et mettent un point d'honneur à respecter les gestes barrière, leur clientèle, explique Daniel Pugès. Ce n'est pas de l'argent dont les entreprises ont besoin, c'est de l'activité. On veut que l'artisanat et le commerce de proximité continuent à vivre, arrêter d'engraisser ceux qui sont suffisamment grassouillets. Il faut arrêter tout ça ! ».

Florence VERGÉLY

Informations www.tarbes.cci.fr et www.cma65.fr

En bref....

Bagnères : reconfinement, ce qu'il faut savoir

Le confinement est entré en vigueur dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre. A Bagnères, ces nouvelles mesures entraînent les modifications suivantes : seuls le marché alimentaire et le marché aux plants (place du Foirail), sont autorisés. Parcs et jardins restent ouverts au public (mais comme lors du premier confinement, les sorties sont possibles dans la limite d'une heure par jour et jusqu'à un kilomètre de chez soi), tous les services du SYMAT (collecte, déchetteries) sont maintenus. Les services d'accueil ou à destination des populations fonctionnent normalement : accueil Hôtel de Ville (mairie et CCHB), France Services (dont Espace Public Informatique), CCAS et guichet unique, Etat civil, Police municipale, cimetière, abattoir, cuisine centrale, écoles, crèches, centre de loisirs, service des sports (sauf mercredi). Les services fermés au public : médiathèque, centre culturel, cinéma, musées, salles de spectacles, piscine, stades et gymnases (qui restent cependant ouverts aux scolaires). Fin de la saison pour les Grands Thermes (et possibilité de réserver en ligne dès maintenant pour 2021), fermeture pour la durée du confinement d'Aquensis et de la Résidence des Thermes.

Luz-Ardidien, vedette de la 18ème étape du Tour de France !

C'est donc officiel : le 15 juillet prochain, Luz-Ardidien sera l'arrivée de la 18ème étape du tour de France 2021. Ce jour là, les coureurs s'élanceront au départ de la ville de Pau pour évoluer sur un parcours difficile, passant par le col du Tourmalet, dans lequel ils devront redoubler d'efforts pour arriver à bout des 25 lacets techniques de l'ascension de Luz-Ardidien (plus de 1000 mètres de D+ en 13 km, pente moyenne 7,5 % et pente maximum 9 %). Une fin d'étape sur le relief pyrénéen qui fera la part belle à cette montée historique,

classée hors catégorie par le Tour de France.

La Banque de France assure la continuité de ses services

La Banque de France assure la continuité de ses services aux particuliers et aux entreprises durant la période de confinement. Toutes les équipes de la Banque de France sont mobilisées pour accompagner les entreprises et les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir. La Médiation du crédit et les correspondants TPE-PME sont joignables dans chaque département et sont immédiatement disponibles et mobilisés pour intervenir auprès des entreprises qui rencontrent des difficultés. Problème de financement, la Médiation du Crédit ; saisir la médiation <https://mediateur-credit.banque-france.fr>. Vous renseigner 0 810 00 12 10. Question, conseil, orientation, les correspondants TPE-PME ; un numéro unique : 0 800 08 32 08 et une adresse email : tpme65@banque-france.fr.

Offre spéciale de soutien aux TPE et PME : la prestation OPALE personnalisée et gratuite sur <https://entreprises.banque-france.fr/diagnostics-financiers/le-produit-opale>

La Banque de France continue d'accueillir le public sur rendez-vous et met tout en œuvre, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour apporter dans les meilleurs délais une solution aux situations de surendettement des particuliers, tant pour les dossiers en cours que pour les demandes à venir. Toutes les questions peuvent être posées par internet et il y sera répondu très rapidement. Contact par internet <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil> et par téléphone 05 62 44 25 77

Informations :

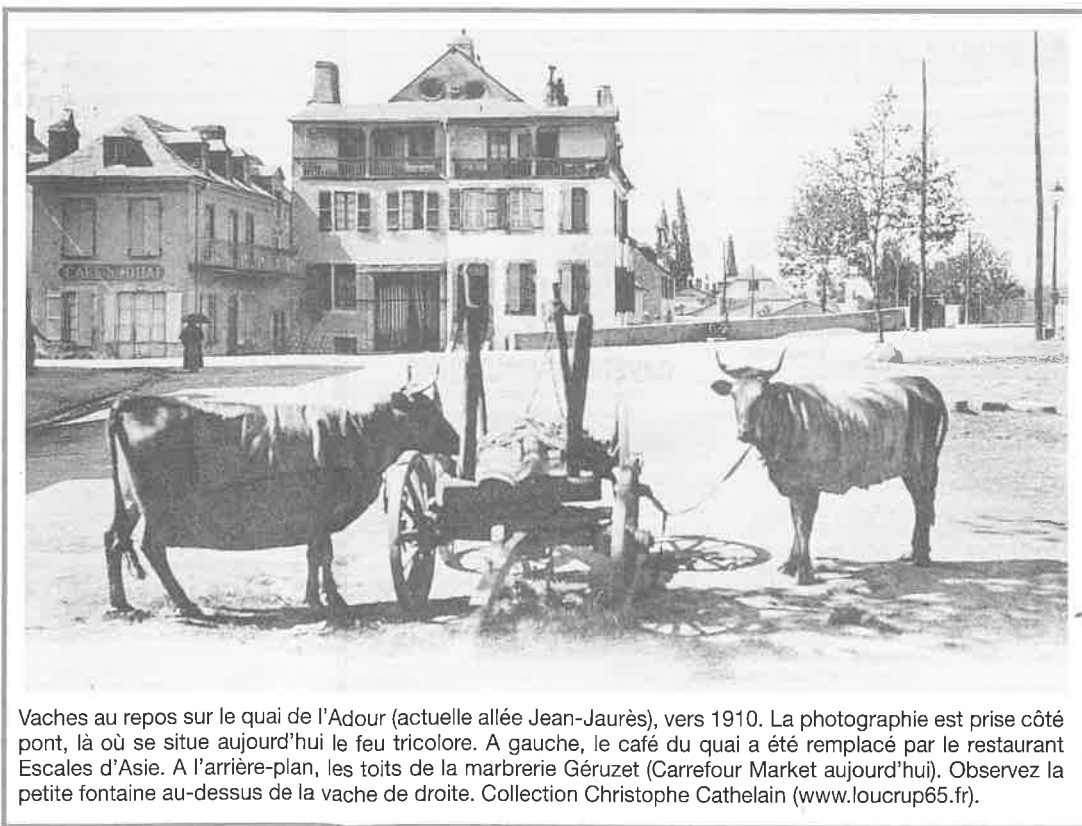
www.banque-france.fr / www.mesquestionsdargent.fr / www.mesquestionsd'entrepreneur.fr

Maison départementale pour l'autonomie, accueil sur rendez-vous

L'accueil de la Maison Départementale pour l'Autonomie (MDA) reste ouvert mais uniquement sur RDV. Lors de la prise de rendez-vous, il sera estimé si l'entretien peut se faire par téléphone ou pas. Pour prendre rendez-vous : Accueil Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hautes-Pyrénées (MDPH) : 05 62 56 73 50
Accueil personnes âgées : 05 62 56 74 28

L'ensemble des allocations et prestations sociales sont versées normalement aux bénéficiaires. Les évaluations à domicile pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) sont privilégiées pour les situations non connues. L'entretien téléphonique est privilégié pour les situations connues. Vous pouvez également prendre rendez-vous en utilisant le formulaire de contact en ligne du service Gestion des relations aux usagers sur le site :

www.hautespyrenees.fr



Vaches au repos sur le quai de l'Adour (actuelle allée Jean-Jaurès), vers 1910. La photographie est prise côté pont, là où se situe aujourd'hui le feu tricolore. A gauche, le café du quai a été remplacé par le restaurant Escales d'Asie. A l'arrière-plan, les toits de la marbrerie Géruzet (Carrefour Market aujourd'hui). Observez la petite fontaine au-dessus de la vache de droite. Collection Christophe Cathelain (www.loucrup65.fr).